

Règlement Atelier Auto

Année scolaire 2019 - 2020

- ✓ Aucun élève dans le magasin.
- ✓ Chaussures de sécurité et combinaisons propres et obligatoires.
- ✓ Les véhicules d'atelier sont fermés à clef et remis en état après chaque intervention.
- ✓ Les clefs des véhicules sont rangées.
- ✓ Chaque élève doit après chaque intervention :
 - Ranger l'outillage utilisé,
 - Nettoyer son poste de travail.
- Aucun élève n'est toléré dans un véhicule en dehors des manipulations nécessaires aux travaux pratiques.
- Tout outillage manquant sera à la charge des élèves.
- Les batteries doivent être débranchées et maintenues en charge après chaque utilisation.
- Aucun élève dans l'atelier en dehors des heures de travail.
- L'arrêt du travail se fera ¼ d'heure avant la fin de la séance afin de procéder au nettoyage et au rangement de l'atelier.
- Fermeture du vestiaire pendant les heures de cours, ouverture du vestiaire lorsque l'atelier est rangé.
- Tenir les vestiaires propres : pas de déchets (papier, ...) dans les lavabos ou sur le sol.
- Les poubelles seront vidées à chaque fin de séance (vestiaires, sanitaires et atelier).
- Les élèves qui ont cours (matières générales) ne doivent pas se trouver dans l'atelier.
- Les sacs de cours sont interdits à l'intérieur de l'atelier.
- Les téléphones portables sont interdits.
- **Le manquement à ces consignes pourra conduire à des sanctions : individuelles ou collectives (suppression du cours d'atelier, ...).**

Ces consignes sont nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier et au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Classe :

Nom, prénom :

Signature de l'élève :